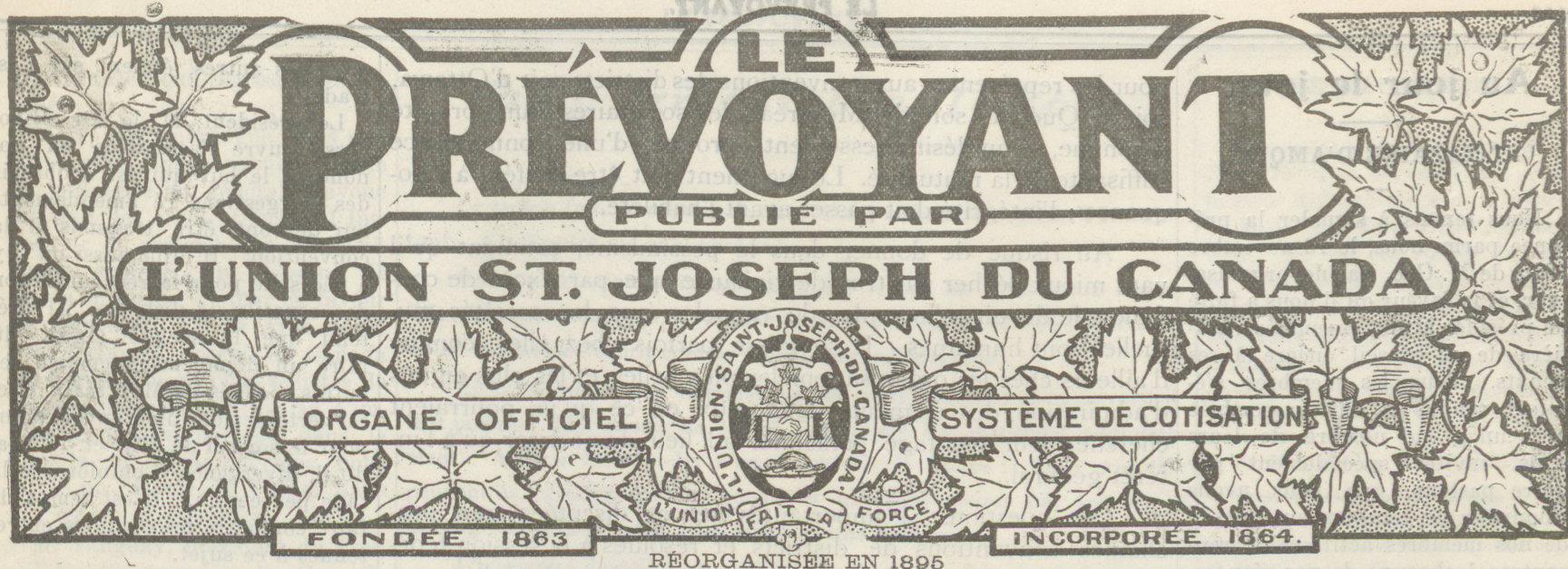




VOLUME XV.—No. 22.

OTTAWA, ONT., DECEMBRE 1910.

Abonnement \$1.00 par an

Lettre du Président Général

Chers Confrères,

Lorsque le présent numéro du "Prévoyant" pénétrera dans les foyers des membres de l'Union St-Joseph du Canada, l'année 1910 touchera à sa fin. Elle a été, pour notre Société, une année de prospérité. Nous avons fait un gain net de près de 2,000 membres durant l'année et nous avons grossi notre surplus de \$110,000.00 à peu près. Merci à la Providence d'avoir déversé sur notre œuvre ses fécondes bénédictions ! Une nouvelle année va commencer. Puisse-t-elle être pour notre Société une année de progrès, et pour tous nos membres une bonne, heureuse et sainte année. Tel est le vœu sincère de vos dévoués directeurs et de votre humble Président général.

L'année 1910 fera époque dans notre histoire. Elle a été celle du Congrès Eucharistique de Montréal et celle du Congrès d'Education des Canadiens-français d'Ontario. Le premier a vivifié notre foi, le second a raffermi notre patriotisme. L'Union St-Joseph du Canada a fait son devoir envers ces deux Congrès. Elle a contribué sa part à leur succès.

En ce qui concerne le Congrès d'Education d'Ontario, notre Société, par ses ramifications par toute la province a rendu possible la réunion de douze cents délégués à Ottawa pour jeter les bases de l'Association d'Education. Elle ne s'est pas, ensuite, croisé les bras. Toujours elle a travaillé au maintien et à la propagation de la langue française, de même qu'à la consolidation de nos institutions nationales, civiles, religieuses. Par l'entremise de ses Conseils et au moyen du "Prévoyant", elle alimente le patriotisme de nos compatriotes et veut créer chez eux une opinion publique vigoureuse, saine, combative. Elle espère que l'Association d'Education reconnaîtra un jour les services qu'elle rend à la cause nationale, et la proclamera société mutuelle nationale des Canadiens-français d'Ontario.

D'après la Constitution, c'est le troisième lundi de janvier que doivent avoir lieu, chaque année, les élections des officiers des Conseils locaux de l'Union St-Joseph du Canada. En outre, quand il s'agit d'une année de session, on doit procéder, en même temps, à l'élection des conseillers et des substituts.

Ainsi, le 16 janvier 1911, les Conseils locaux devront non seulement faire le choix de leurs officiers pour la nouvelle année, mais devront élire leurs conseillers législatifs et les substituts de ces derniers.

De l'élection des officiers qui devront s'occuper de l'administration des affaires de chaque conseil durant l'année prochaine, je dirai peu de chose. Tous nos sociétaires savent qu'il est important de choisir de bons officiers, capables de protéger les intérêts des membres et susceptibles de donner satisfaction à l'Exécutif dans leurs rapports avec lui. Ce sont moins des hommes instruits que des hommes dévoués qu'il faut pour remplir les fonctions de président, receveur ou secrétaire d'un conseil. Certes, il faut être muni d'une certaine instruction pour pouvoir faire une perception intelligente des contributions et pour correspondre avec le bureau-chef d'une manière intelligible. Mais, l'homme instruit qui est négligent et qui ignore ce que c'est que le dévouement ne contribue jamais à la bonne administration d'une société de secours mutuels.

En ce qui concerne l'élection des conseillers législatifs et de leurs substituts, c'est à-dire le choix des délégués qui devront faire partie des diverses conventions de district en juin prochain, je ne saurais recommander à nos chers confrères une trop grande circonspection.

Il ne faut pas oublier que le succès des sessions fédérales dépend en grande partie de celui des conventions de districts.

En outre, c'est parmi les conseillers législatifs que sont choisis les conseillers fédéraux. Et ceux-ci sont investis de tous les pouvoirs conférés aux membres de la Société par sa loi constituante. Ils sont les maîtres, les législateurs, les administrateurs. Ce doivent être des hommes consciencieux, intègres, honnêtes, intelligents. S'ils manquaient de connaissances, si surtout ils avaient d'autres ambitions à satisfaire que l'intérêt de la Société, la prochaine session fédérale serait désastreuse au lieu d'être fructueuse.

Si donc les membres de l'Union St-Joseph du Canada ont à cœur le succès et le progrès de leur Société, à eux de prendre une part active aux élections de janvier. Qu'ils choisissent,